



**Conseil d'administration
Séance du 14 mars 2022**

ACTE ADMINISTRATIF	RESSOURCES HUMAINES
Acte 04/2022	Application des lignes directrices de gestion indemnitaires nationales pour les enseignants chercheurs

Vu les articles L 712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu le Décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Vu l'Arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Considérant l'avis favorable du comité technique du 28 février 2022

Le Conseil d'administration approuve l'application des lignes directrices de gestion indemnitaires nationales pour les enseignants-chercheurs.

A Saint Etienne le 14 mars 2022
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 26

CONTRE : 0

ABST : 4



**Conseil d'administration
Séance du 14 mars 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 05/2022	RESSOURCES HUMAINES Application des lignes directrices de gestion nationales sur la liste d'aptitude MC/PR
--	---

Vu les articles L 712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Considérant l'adoption des lignes directrices de gestion précisant au niveau national les modalités d'application de la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités

Considérant l'avis favorable du comité technique du 28 février 2022

Le conseil d'administration approuve l'application des lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans leur version modifiée intégrant la création d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés.

A Saint Etienne le 14 mars 2022
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 30

CONTRE : 0

ABST : 0



Conseil d'administration
Séance du 14 mars 2022

ACTE ADMINISTRATIF	RESSOURCES HUMAINES
Acte 06/2022	Répartition par disciplines des possibilités de promotions au titre de la voie de promotion interne de MCF vers PR

Vu les articles L 712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation,

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,

Vu l'Arrêté du 20 décembre 2021 fixant pour l'année 2021 et l'année 2022 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Considérant l'application interne des lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans leur version modifiée intégrant la création d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,

Considérant la notification de deux possibilités de promotion au titre de l'année 2021 et de trois possibilités de promotion au titre de l'année 2022

Considérant le respect des priorités nationales

Considérant le vivier existant de personnels éligibles à la voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'universités,

Considérant le ratio PR / MC au sein de l'établissement et au regard du niveau national

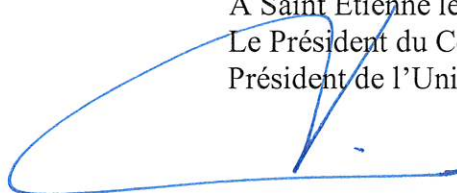
Considérant la prise en compte de la parité homme femme dans le corps PR au sein de l'établissement et au regard du niveau national

Considérant la proposition faite par le Président au titre des années 2021 et 2022,

Le Conseil d'administration approuve la répartition par disciplines des possibilités de promotions au titre de la voie de promotion interne de MCF vers PR :

- Au titre de l'année 2021 : section 1 et section 06
- Au titre de l'année 2022 : section 19, section 26, section 61

A Saint Etienne le 14 mars 2022
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 30

CONTRE : 0

ABST : 0